

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 24

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bundesrevision und Militärorganisation, von einem eidg.-Stabsoffizier.

Quatre articles qui ont paru sous ce titre dans un journal quotidien de Bâle, la *Schweizergrenzpost*, en octobre dernier, ont été très remarqués du public militaire et politique, qui les attribue, non sans quelque raison, à M. le colonel fédéral Paravicini. Ils esquissent, à l'occasion de la révision fédérale et du volume de M. le capitaine Hegg, un ensemble de réformes devant servir de base à la réorganisation projetée. L'auteur est aussi pour la centralisation, mais avec mesure et prudence, vertus qui ne sont plus de mode. Nous nous bornons, pour le moment, à signaler ces articles fort bien raisonnés à l'attention des personnes qui désirent s'entourer de tous les documents propres à éclairer la question à l'étude. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Actes du Comité international de secours aux blessés. Genève 1871. 1 vol. in-4° de 266 pages.

Le Comité sus-indiqué vient de publier un magnifique volume, avec reliure de luxe rouge et blanche, comprenant la collection complète de tous ses *actes*, depuis son origine, en 1863, jusqu'à ce jour.

« Cet ensemble de rapports, dit le *Journal de Genève* du 3 décembre, de circulaires et de documents de tout genre, indispensable à quiconque veut étudier l'histoire de l'œuvre de la *Croix Rouge*, permet de suivre pas à pas le développement international de cette belle œuvre dont le signal, comme chacun sait, partit le 26 octobre 1863, d'une réunion tenue à l'Athénée, à Genève, par quelques-uns de nos concitoyens. Il servira également à rectifier quelques erreurs et quelques omissions, — que nous voudrions croire toutes involontaires, — qui se sont glissées dans divers ouvrages sur la matière. Par le temps qui court, s'il est des choses qu'il importe de dire, il en est d'autres qu'il convient également de rappeler. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 24 novembre 1871.

Comme le prix de la munition d'infanterie sera réduit à partir du 1^{er} janvier prochain, il est nécessaire de constater à ce moment l'état de l'approvisionnement existant dans les Cantons

En conséquence, nous vous invitons à nous indiquer dans les premiers jours de l'année 1872, l'état exact de la munition d'infanterie de gros et de petit calibre au 31 décembre 1871.

Afin de nous assurer que les approvisionnements en munition que les Cantons doivent posséder sont constamment au complet, nous vous invitons en outre à nous transmettre à la fin de chaque trimestre un rapport suivant le formulaire ci-joint. Le premier rapport devra être établi le 31 mars 1872. Comme base de ce rapport, on devra indiquer sur la première ligne l'état de l'approvisionnement au 31 décembre 1871 tel que nous le demandons ci-dessus.

Rapport sur la munition d'infanterie existante. Canton....
(Rapport à fournir à la fin de chaque trimestre suivant la circulaire du Département militaire fédéral du 24 novembre 1871.)

	Petit calibre.	Gros calibre.
Etat au... ..		
Augmentation		
Total		
Diminution		
Etat au.....		

Pour l'administration militaire du Canton,

Berne, le 25 novembre 1871.

Le Département a l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 22 novembre courant, le Conseil fédéral suisse a procédé à la nomination des inspecteurs d'infanterie ci-après pour la période de 1872 à 1874.

(Suit la liste des treize inspecteurs que nous avons donnée dans notre précédent numéro)

Le Département militaire fédéral a adressé aux inspecteurs d'infanterie la circulaire suivante :

Berne, le 25 novembre 1871.

La durée de vos fonctions d'inspecteur de l'infanterie du arrondissement expirant à la fin de l'année courante, nous venons vous inviter à transmettre au Département un rapport général sur l'état et les prestations militaires de l'infanterie de votre arrondissement. Nous ajoutons que ces rapports seront ensuite mis en circulation entre les autres inspecteurs de l'infanterie et les commandants de divisions respectifs.

En vous exprimant, au nom du Conseil fédéral, nos meilleurs remerciements pour les bons services que vous avez rendus à l'armée par vos fonctions d'inspecteur fédéral, nous saisissons cette occasion pour vous renouveler l'assurance de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Ensuite de la retraite de M. le colonel fédéral Bontems de l'état-major fédéral, et de la demande de démission présentée par M. le colonel Ed. Salis, le Conseil fédéral a nommé M. le colonel Scherer, de Winterthour, commandant de la 8^e division, et M. le colonel Mérian, de Bâle, commandant de la 4^e division.

La Société de cavalerie de la Suisse orientale, qui s'est réunie dimanche dernier à Frauenfeld, a décidé deux pétitions à l'autorité fédérale : une, sur la proposition de M. le capitaine fédéral Leumann, pour la création de cours annuels de tir de cavalerie, qui seraient secondés par des sociétés spéciales ; l'autre, sur la proposition de M. le capitaine fédéral Zellweger, pour l'achat annuel de 300 chevaux à l'étranger destinés aux écoles de recrues.

A dater du nouvel-an le Département militaire fédéral sera dirigé par M. le conseiller fédéral Cérésole, vu l'élection de M. Welti à la présidence de la Confédération pour l'année 1872.

Le colonel Rüstow, de Zurich, bien connu en Suisse par ses nombreuses publications sur l'art militaire, publications faites après avoir suivi et vu de près presque toutes les guerres de notre époque, se trouverait actuellement à Versailles ; on dit qu'il a été reçu par M. Thiers, auquel il aurait soumis un nouveau système de fortifications modernes.
(Nouvelliste vaudois.)

France. — Nous apprenons que, par ordre du gouvernement, les cours d'équitation et les exercices militaires vont très prochainement commencer dans tous les lycées de France. A cet effet des fusils chassepots vont être mis à la disposition des proviseurs dans la proportion de trente armes par mille élèves inscrits.

(République française.)

— • Samedi, 2 décembre, dit *l'Avenir militaire*, a eu lieu au Tremblay l'anniversaire de la bataille de Champigny.

Il y a un an, à pareille date, la 2^e armée, composée de 9 divisions, sous les ordres du général Ducrot, engageait une lutte acharnée contre les Saxons, les Wurtembergeois et les Prussiens ; mais, après s'être battue durant deux jours à Villiers, à Bry et à Champigny et n'ayant pu réussir à forcer les lignes ennemies, elle rentrait dans Paris, diminuée d'un grand nombre de braves qui avaient trouvé

la mort sur les champs de bataille. Depuis cette époque, la route qui va de Bry au Tremblay est bordée d'une double rangée de tombes, dans lesquelles ont été ensevelies, par les soins des ambulances de la presse, près d'un millier de victimes tombées pour la patrie.

L'emplacement choisi pour la cérémonie était un vaste champ encadré de ces monuments funéraires, à gauche de Joinville le Pont. Là on avait dressé une chape ardente.

Les troupes ont été formées en bataille; elles se composaient de détachements de la garde républicaine, infanterie et cavalerie, de deux escadrons du 6^e régiment de cuirassiers et du 46^e régiment d'infanterie de ligne, sous les ordres du colonel Pichon.

L'Assemblée nationale était représentée par plusieurs membres de son bureau et de la commission de permanence.

L'archevêque de Paris a prononcé une touchante allocution : « Pour moi, » a-t-il dit en terminant, « il est consolant d'avoir à inaugurer mon nouvel apostolat, en apportant le suffrage de l'Eglise à un acte solennel à la fois religieux et patriotique. »

Après l'absoute donnée par l'archevêque, le général Ducrot a prononcé un discours empreint du plus chaud patriotisme. »

Le même anniversaire a été célébré dans plusieurs villes d'Allemagne, particulièrement à Stuttgart, où l'on ne peut oublier les dures pertes que la bataille de Champigny a coûtées au Wurtemberg, ni l'admirable bravoure avec laquelle la seule division wurtembergeoise, environ 10 mille hommes, a tenu tête pendant presque toute la journée à l'armée du général Ducrot.

Italie. — Le 27 novembre le roi Victor Emmanuel a ouvert la première session du parlement italien à Rome par un magnifique discours dont les principaux passages politiques et militaires sont les suivants :

« L'œuvre à laquelle nous avons consacré notre vie est accomplie. Après de longues épreuves d'expiation, l'Italie est rendue à elle-même et à Rome. Ici, où notre peuple, après une séparation séculaire, se trouve, pour la première fois, solennellement réuni dans la personne de ses représentants; ici où nous reconnaissons la patrie de nos pensées, tout nous parle de grandeur, mais en même temps, tout nous rappelle nos devoirs. La joie que nous éprouvons ne nous les fera pas oublier. Nous avons reconquis notre place dans le monde en défendant les droits de la nation. Aujourd'hui, que l'unité nationale est accomplie et qu'une période nouvelle commence pour l'Italie, nous resterons fidèles à nos principes. Régénérés par la liberté, c'est dans la liberté et dans l'ordre que nous chercherons le secret de la force et de la conciliation de l'Etat et de l'Eglise. Ayant reconnu l'indépendance absolue de l'autorité spirituelle, nous pouvons être convaincus que Rome, capitale de l'Italie, continuera à être le siège pacifique et respecté du pontificat. Nous parviendrons, de cette manière, à rassurer les consciences... »

Les affaires économiques et financières réclament en outre tous vos soins. De bonnes finances nous fourniront les moyens de renforcer notre organisation militaire. Mes vœux les plus ardents sont pour la paix, et rien ne nous fait craindre qu'elle puisse être troublée, mais l'organisation de l'armée et de la marine, le renouvellement des armes, les travaux pour la défense du territoire national exigent des études longues et approfondies. L'avenir pourrait nous demander un compte sévère de notre négligence. Vous examinerez les mesures qui vous seront présentées à cet effet par mon gouvernement...

Un brillant avenir s'ouvre devant nous. C'est à nous de répondre aux bienfaits de la Providence, en nous montrant dignes de porter parmi les peuples les noms glorieux d'Italie et de Rome. »

— Le *Journal militaire* (officiel), n^o 63, publie la circulaire ministérielle suivante, en date du 25 novembre :

« Jugeant utile à l'instruction de l'armée que la *Rivista militare italiana* reçoive une publicité plus grande, le ministère de la guerre a pourvu à ce que son prix annuel soit réduit de 24 fr. à 12 francs pour l'an 1872, sans que le mode et le format de cette publication soient changés.

Les commandants de corps et chefs d'offices sont en conséquence invités à notifier cette mesure aux officiers sous leurs ordres et à envoyer les notes d'abonne-

ment pour le 15 décembre au ministère, office du *Journal militaire* et du *Bulletin*.

Le prix annuel d'abonnement à la *Rivista* doit être payé à son éditeur avant le 16 janvier 1872, au moyen de mandats de poste, ou aussi par le quartier-maître de l'armée, mais les corps sont autorisés à faire l'avance de ces valeurs sur leur propre caisse et à en retenir le montant sur les appointements mensuels des abonnés.

Le ministre de la guerre, (Signé) RICOTTI.

On espère que ces mesures héroïques parviendront à rendre à la *Rivista* un peu de son ancien lustre.

— Une autre décision ministérielle prescrit qu'à dater du 1^{er} janvier 1872, tous les commandants de bataillon et de compagnie seront pourvus d'office d'un exemplaire du *Journal militaire*, afin de faciliter et d'accélérer la communication des ordres et l'exécution des dispositions qui y seront insérées. Le prix sera réduit à 8 francs par an. L'*Annuaire militaire italien* pour 1872 a aussi été réduit de prix. Il ne coûtera plus que 5 francs au lieu de 6.

Fribourg. — Il vient de paraître à l'imprimerie Fragnière une intéressante brochure de 88 pages et quelques tableaux, intitulée « Rapport au Conseil d'Etat sur l'internement des troupes françaises dans le Canton de Fribourg, du 2 février au 27 mars 1871. » D'après ce document la répartition des 4 mille internés affectés à ce Canton se fit dans les 6 dépôts de Fribourg et Hauterive, Morat, Bulle, Romont, Châtel-St-Denis, Estavayer, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel fédéral de Buman, comme inspecteur. En outre 192 officiers français, dont on donne l'état nominatif, y furent internés. Le service de santé, d'abord organisé par M. le préfet Fégely, fut dirigé par M. le major fédéral Schnyder, dont le rapport est aussi publié en annexe; le service du commissariat par M. le lieutenant-colonel Vuillelet, le service judiciaire par M. le capitaine Clerc Cyprien; celui des chevaux successivement par MM. les lieutenants-colonels Kottmann et Gottraux.

Neuchâtel. — La fête de Ste-Barbe a été célébrée dimanche 3 décembre à la Chaux-de-Fonds; plus de 170 canonniers et soldats du train des différentes parties du Canton et du vallon de St-Imier y ont pris part. Nous apprenons qu'à l'assemblée générale, tenue à l'hôtel de ville, il a été décidé de former une société cantonale; un règlement simple a été adopté. Neuchâtel a été nommé section directrice; la réunion de l'année prochaine aura lieu au chef-lieu. (*National suisse.*)

Vaud. — *Circulaire de la société fédérale des sous-officiers. Section de Lausanne.* Lausanne, le 22 novembre 1871.

Cher camarade et frère d'armes, — Nous avons le plaisir de vous informer que, conformément aux décisions prises par la section de Lausanne de la société fédérale des sous-officiers, dans son assemblée générale du 11 courant, relativement aux travaux de l'hiver 1871-1872, nous nous sommes entendus avec MM. les officiers disposés à nous donner des cours. Suivant le désir exprimé par la section, le programme de ces cours est fixé comme suit :

1^o Cours de géographie militaire, comprenant l'étude des principales routes stratégiques de la Suisse, par M. le colonel fédéral C. Borgeaud.

2^o Exposé sur les armes et engins de guerre utilisés dans les dernières campagnes, par M. le lieutenant-colonel de Vallière.

3^o Etude et lecture des cartes militaires par M. le major fédéral du génie J.-J. Lochmann.

En outre, ce dernier veut bien nous donner en complément de son cours de l'année dernière, la théorie sur les nouveaux systèmes de fortification improvisée utilisés dans la guerre franco-prussienne et en particulier devant Paris. L'ordre de ces séances a été arrêté de la manière suivante :

Etude des cartes, les mercredis 29 novembre, 6, 13 et 20 décembre. Cours de géographie militaire, dans le courant de janvier. Exposé sur les armes et engins de guerre, les mercredis 7, 14, 21 et 28 février. Fortification improvisée, les mercredis 13 et 20 mars. Des avis dans les journaux rappelleront régulièrement les séances et indiqueront les locaux où elles auront lieu ainsi que les dates qui ne sont pas encore précisées.

La section de Lausanne a décidé que des travaux devront être présentés sur les cinq questions suivantes :

1^o Sur la discipline militaire ; 2^o Sur la nomination des sous-officiers, l'instruction et la compétence à leur donner 3^o Sur la nomination des officiers. 4^o Sur l'amélioration de la position matérielle du sous-officier et du soldat. 5^o Sur ce que doit être le service militaire du soldat suisse. — Afin que tous participent à ces travaux, la section sera divisée en cinq groupes qui auront chacun un travail à produire. Des renseignements détaillés seront communiqués par le comité lors de la réunion des sections de travail.

Nous espérons qu'en outre, des travaux particuliers sur ces questions ou sur tout autre sujet pouvant intéresser la société des sous-officiers, seront présentés. Les travaux seront examinés sérieusement par des jurys et récompensés par un encouragement aussi large que possible.

Nous ne saurions assez vous recommander, cher camarade, de faire tous vos efforts pour profiter le plus utilement possible des leçons instructives qui sont à votre disposition. Nous vous prions instamment d'assister régulièrement aux séances de nos professeurs et de contribuer par votre zèle à la réussite de nos travaux d'hiver. N'oubliez pas que le seul moyen d'exprimer votre reconnaissance aux personnes qui s'intéressent si sincèrement à notre société, c'est de travailler activement avec elles. Nous espérons que les questions qui vous sont soumises vous intéresseront et que vous apporterez votre contingent d'idées afin de faciliter de bons travaux. Le sous-officier a un rôle important à remplir dans l'armée et doit être à même de rendre des services réels, c'est pourquoi il est absolument nécessaire qu'il travaille continuellement à son développement intellectuel et qu'il arrive à posséder un esprit d'initiative. Veuillez, cher frère d'armes, répondre à notre appel et prouver par votre dévouement que vous désirez que la société fédérale des sous-officiers poursuive énergiquement son but, et agréez nos bien fraternelles salutations.

Au nom du comité :

Le président,

Le secrétaire,

Ad DEMIÉVILLE, fourr de sap. du génie.

A. ROSSIER, fourr de chasseurs.

NB. Veuillez faire tout votre possible pour arriver aux séances à l'heure. Les sous-officiers qui ont des cartes militaires sont priés de les apporter. Il est nécessaire que chacun soit muni de quoi pouvoir prendre des notes. Les convocations des sections de travail se feront par cartes.

— Des cours et travaux du même genre que ceux de la société lausannoise des sous-officiers auront lieu cet hiver dans plusieurs autres villes du Canton, entre autres à Vevey, à Aigle et à Orbe.

— La réunion de Ste Barbe de la Société vaudoise d'état-major et des armes spéciales a eu un plein succès, tant par les travaux présentés que par les décisions prises et surtout par le cordial banquet qui l'a terminée. Nous publierons dans notre prochain numéro le procès-verbal de la séance.

— Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 10 novembre, MM. Sigismond Curchod, à Giez, capitaine de la compagnie de carabiniers d'élite n° 10, et Albert Pelichet, à Aubonne, capitaine de la compagnie de carabiniers d'élite n° 76.

Le 11, dans le corps de la cavalerie, MM. Emile Roussy, à Vevey, lieutenant de la compagnie d'élite n° 7 ; Auguste Clavel, à Lausanne, lieutenant de la compagnie n° 54 R. F., et Constant Redard, à Echandens, lieutenant de la compagnie n° 55 R. F.

Le 15, M. Henri Greyloz, à Ollon, 2^e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 61 R. F.

Le 17, MM. le major Alfred Loude, à Vevey, chef du 4^e bataillon de landwehr, au grade de commandant ; Achille Fornerod, à Avenches, commandant du 11^e bataillon de landwehr ; Adolphe Dupraz, à Vevey, major du 26^e bataillon d'élite ; Joseph Morax, à Morges, major du 46^e bataillon d'élite ; François Viquerat, à Donneloye, major du 50^e bataillon d'élite ; Charles-Gustave Brecht, à Grandson, major du 70^e bataillon d'élite ; John-César Piquet, au Chenit, major du 111^e bataillon R. F., et Auguste Schairrer, à Donatyre, officier d'armement du 1^{er} arrondissement, avec grade de lieutenant.

Le 20, à l'état-major sanitaire cantonal, MM. Morax, à Morges, médecin-capitaine ; de Cérenville, à Lausanne, médecin-lieutenant, et Auguste Suchard, à Lausanne, médecin-adjoint, avec grade de 1^{er} sous-lieutenant.

Le 25, au grade de 2^e sous-lieutenant M. Ami-Engène Meylan, commis d'exercice du contingent du Lieu.